

Municipalité

de

St-Saphorin

(Lavaux)

N/réf.: 200.1000



AU CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-SAPHORIN

Préavis municipal no 340

Budget pour l'année 2015

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

En vertu des dispositions de la Loi sur les communes et des articles 80 à 87 du règlement communal du Conseil communal du 26 septembre 2005, la Municipalité a l'honneur de présenter et soumettre à votre Conseil pour approbation le budget pour l'année 2014, adopté par la Municipalité.

Il est établi conformément au règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes.

Considérations générales

Dans un contexte général quasi inchangé, la Municipalité propose un projet de budget 2015 présentant un excédent de charges de CHF 532'711.-, montant en diminution par rapport au budget précédent.

Il est relevé que les charges liées dues au canton représentent près de la moitié du budget communal.

Tout en restant rigoureuse et prudente en matière de gestion des dépenses, la Municipalité poursuivra la mise en conformité du réseau d'eau, des bâtiments et des routes.

Le choix de recourir à l'emprunt pour l'acquisition de la Grange à Palley et des réfections de toitures des bâtiments financiers génère une charge d'intérêt inexistante auparavant. Ce choix, qui émane des préavis votés par le Conseil communal, permet de profiter de taux de financement très bas sur une période à long terme tout en gardant du cash à disposition.

En conclusion, la Municipalité présente un budget en légère amélioration par rapport à celui de l'année précédente, bien que toujours déficitaire, et poursuit sur sa ligne de recherche de l'équilibre budgétaire.

Adoptée par le Conseil communal en octobre 2014, la hausse de 2 points du taux d'impôt de 60 à 62 points entraîne une augmentation de revenus pour la commune estimée à environ CHF 43'000.-.

Pour rappel, une estimation de la charge fiscale annuelle supplémentaire liée à l'augmentation des deux points du taux d'impôt se résume comme suit :

Revenu imposable	Impôt de base	Taux 60 Taux 62		Augmentation annuelle par rapport au taux de 60
Célibataire			26.4	
60'000.00	4'424.00	2'654.40	2'742.88	88.48
100'000.00	8'863.00	5'317.80	5'495.06	177.26
200'000.00	22'045.00	13'227.00	13'667.90	440.90
Marié, 2 enfants				
60'000.00	2'994.40	1'796.64	1'856.53	59.89
100'000.00	6'170.85	3'702.51	3'825.93	123.42
200'000.00	15'621.85	9'373.11	9'685.55	312.44
Fortune				
50'000.00	1'120.30	672.18	694.59	22,41
1'000'000.00	2'774.30	1'664.58	1'720.07	55.49
2'000'000.00	9'554.50	5'732.70	5'923.79	191.09

Péréquation 2015

Le Département de l'intérieur a validé, le 29 septembre 2014, les résultats définitifs liés aux décomptes de la péréquation 2013.

Les principaux éléments sont les suivants :

- Le taux d'imposition 2014 moyen est de 68.9% (moyenne de toutes les communes);
- Le projet de la facture sociale pour 2015 se monte à CHF 675.98 mios. Ce montant représente une augmentation effective de 4.75% par rapport aux acomptes 2014 ;
- Le montant de la réforme policière 2014 mis à charge des communes se monte comme prévu à CHF 63'050'075.-, il n'y a donc pas de surprise sur les acomptes.

Budget 2015

L'enveloppe globale de la commune s'élève à CHF 2,6 mios. La marge d'autofinancement, qui se calcule en déduisant du total des charges et des revenus, les amortissements, les attributions et prélèvements sur les fonds de réserve, s'élève quant à elle à CHF -0.5 mios.

Les tableaux ci-dessous détaillent les résultats et déterminent les différentes marges d'autofinancement :

	Budget 2015	Budget 2014	Comptes 2013
Total des recettes de fonctionnement	2'030'600	2'000'353	2'788'890
à déduire :			
Prélèvement sur fonds de réserve	-600	-600	-403
Imputations internes	-33'900	-34′200	-56′524
Recettes de fonctionnement nettes	1'996'100	1'965'553	2'328'394
Total des dépenses de fonctionnement	2'563'311	2'648'094	3'114'984
à déduire :			
Amortissements comptables	-57'200		-421'897
Attribution aux fonds de réserve		-,-	-105′124
Imputations internes	-33′900	-34′200	-56′524
Dépenses de fonctionnement nettes	2'472'211	2'613'894	2'531'439
Dépenses de fonctionnement nettes	2'472'211	2'613'894	2'531'439
Dépenses de fonctionnement nettes Recettes de fonctionnement nettes	2'472'211 1'996'100	2'613'894 1'965'553	2'531'439 2'328'394
Recettes de fonctionnement nettes Dépenses de fonctionnement nettes	1'996'100	1'965'553	2'328'394
Recettes de fonctionnement nettes Dépenses de fonctionnement nettes Excédent de recettes/dépenses de	1'996'100	1'965'553	2'328'394
Recettes de fonctionnement nettes Dépenses de fonctionnement nettes Excédent de recettes/dépenses de fonctionnement (marge	1'996'100 2'472'211	1'965'553 2'613'894	2'328'394 2'531'439
Recettes de fonctionnement nettes Dépenses de fonctionnement nettes Excédent de recettes/dépenses de fonctionnement (marge d'autofinancement brute)	1'996'100 2'472'211	1'965'553 2'613'894	2'328'394 2'531'439
Recettes de fonctionnement nettes Dépenses de fonctionnement nettes Excédent de recettes/dépenses de fonctionnement (marge	1'996'100 2'472'211	1'965'553 2'613'894	2'328'394 2'531'439
Recettes de fonctionnement nettes Dépenses de fonctionnement nettes Excédent de recettes/dépenses de fonctionnement (marge d'autofinancement brute) Remboursement des dettes	1'996'100 2'472'211 -476'111	1'965'553 2'613'894	2'328'394 2'531'439
Recettes de fonctionnement nettes Dépenses de fonctionnement nettes Excédent de recettes/dépenses de fonctionnement (marge d'autofinancement brute)	1'996'100 2'472'211 -476'111	1'965'553 2'613'894	2'328'394 2'531'439
Recettes de fonctionnement nettes Dépenses de fonctionnement nettes Excédent de recettes/dépenses de fonctionnement (marge d'autofinancement brute) Remboursement des dettes	1'996'100 2'472'211 -476'111 -27'500	1'965'553 2'613'894 -648'341	2'328'394 2'531'439 -203'045

Administration générale

La charge de travail demeure élevée, en lien avec la tendance affirmée à l'élévation du niveau d'exigences et d'attentes de toutes les entités. La Municipalité a toutefois décidé de maintenir ses ressources au secrétariat à 1.1 ETP et d'investir dans le perfectionnement professionnel de ses employées.

C'est également le cas pour les Municipaux, qui sont fortement sollicités par la complexité croissante des dossiers, par l'environnement politique en général ou par le niveau de plus en plus élevé des attentes des citoyens.

Remarqu	es		
11.304	Caisse de pension	Budget 2015	26′000
	Recapitalisation de 3% sur la masse salariale annuelle	Budget 2014	22′900
11.3190	Contribution Montreux Vevey Tourisme	Budget 2015	4′550
		Budget 2014	4′500
11.31930	Contribution Lavaux Patrimoine mondial	Budget 2015	7′100
		Budget 2014	9′500
	Selon conventions signées pour la période de 2015 à 2017		

Finances

S'agissant des recettes des personnes morales, la Municipalité a pris acte des mesures proposées par le Conseil d'Etat, à savoir la réduction du taux d'imposition des bénéfices à 16% entre 2018 et 2020. Il en résultera des effets financiers de l'ordre de 390 millions pour l'Etat et les communes vaudoises, dont 107 pourraient être compensés par la Confédération. S'y ajoutent 20 millions d'effets liés à la réduction de la valeur locative du logement principal, et d'autres mesures liées aux allocations familiales, à l'accueil de jour de l'enfance et à la santé. Au total, après déduction des participations cantonales, fédérales et des entreprises, ce sont 154 millions de francs supplémentaires qui pourraient être mis à la charge des communes, alors même que leur situation financière est plus fragile que celle de l'Etat et qu'elles ne disposent pas de la même marge de manœuvre que lui pour compenser les pertes liées notamment à la fiscalité des personnes morales.

Pour 2015, sur la base notamment des informations communiquées par l'administration cantonale des impôts, la commune évalue les recettes liées aux impôts à un peu plus de CHF 1,4 mios.

Cette estimation se veut prudente.

Il est noté que les projections ont été calculées par l'Etat sur la base d'une population de 375 habitants, alors qu'elle est aujourd'hui estimée à 390.

Pour mémoire, le système de péréquation, entré en vigueur en 2011, s'applique comme suit.

La facture sociale est payée :

- Sur la base de la valeur du point d'impôt ;
- Par un prélèvement sur les recettes conjoncturelles (droits de mutation, impôt sur les gains immobiliers et impôt sur les successions) et sur l'impôt des frontaliers ;
- Par un prélèvement progressif basé sur la capacité financière des communes excédant la moyenne de l'ensemble de celles-ci.

La redistribution du fonds de péréquation s'appuie sur les trois axes suivants :

- Couche population : attribution d'un montant en francs par habitant selon la population;
- Couche de solidarité: compensation, pour les communes financièrement faibles, d'une part de la différence entre leur capacité financière par habitant et la moyenne cantonale;
- Couche liée aux dépenses thématiques (routes, transports et forêts) : pour la période 2011 à 2018, le taux de prise en charge est fixé au maximum à 75% desdites dépenses.

Domaines et bâtiments

La Municipalité poursuivra, ces prochaines années, les investissements importants pour les travaux d'entretien du patrimoine.

Malgré les efforts consentis, l'équilibre n'a pas encore été trouvé pour le compte vigne en raison des difficultés de la branche.

кетаrqu	ies		_
32.3141	Entretien chemins	Budget 2015	10′500
	Réfection du chemin forestier de la Vulpillière	Budget 2014	2′000
	suite à un effondrement		
33.3134	Vinification, bouteilles, bouchons, étiq. etc	Budget 2015	20'000
	Regroupement avec le compte 33.318 pour	Budget 2014	8′000
	tous les travaux de vinification et la fourniture		
33.4353	Vente de raisin	Budget 2015	27′000

D - - - - - - - -

	Première année de pleine récolte sur le contrat de vente du raisin de la Grand Vigne	Budget 2014	12′000
351.301	Traitements (du personnel)	Budget 2015	8′000
		Budget 2014	5′000
352.301	Traitements (du personnel)	Budget 2015	4′000
	Projet d'engagement d'une entreprise	Budget 2014	2′800
	spécialisée pour une partie des nettoyages		
	(notamment des WC publics)		
351.314	Entretien des bâtiments	Budget 2015	70'000
	Remplacement des fenêtres de plusieurs bâtiments	Budget 2014	70′000

Travaux

La Municipalité a décidé de planifier des travaux d'entretien des routes et chemins communaux sur les prochaines années. Elle reporte sur 2015 les réfections non réalisées en 2014.

En ce qui concerne le poste des ordures ménagères, une baisse des coûts est considérée sans avoir un résultat sur 12 mois. Cette estimation paraît prudente, même si la seule information à disposition lors de la rédaction du présent préavis est que le tonnage envoyé à la SATOM (influence la rétrocession) est en baisse de 40% sur les dix premiers mois de l'année.

Remarqu	ies		
42.3185	Honoraires, conseils	Budget 2015	20'000
	Recours pendant contre une décision municipale	Budget 2014	15′000
43.312	Eclairage public	Budget 2015	15′000
	Economie d'énergie suite au remplacement	Budget 2014	17′000
	d'ampoules par des modèles économiques à la	J	
	route de Chardonne		
43.351	Port + bains	Budget 2015	5'000
	Remise en état des murs aux Bains Reymond	Budget 2014	12'500
44.314	Entretien général	Budget 2015	16'000
	Arrachage du saule du port et contrôle annuel	Budget 2014	12'000
	des arbres	_	
45.318	Enlèvement et élimination des ordures	Budget 2015	50'000
	Mise en place d'un compost ménager à	Budget 2014	67′300
	l'Ancien Collège	_	
	Estimation de baisse, les comptes de l'ACPRS		
	n'étant pas encore transmis lors de		
	l'élaboration du budget communal		

Instruction publique et cultes

L'entente scolaire CPRS, à laquelle s'est jointe Bourg-en-Lavaux, s'est transformée en association intercommunale, dénommée Association Scolaire du Cercle Lavaux (ASCL). Pour la première année d'activité, un budget prudent a été approuvé.

La Municipalité prévoit, à long terme, la réfection intérieure du temple.

Remarqı	ies		
51,3521	Commune de Puidoux, transports	Budget 2015	0
	Les transports sont gérés dorénavant par	Budget 2014	54′500
	l'ASCL, via le compte 51.352		
58.314	Entretien horloge, cloches	Budget 2015	5'000
	Forte probabilité de remplacement de la partie électronique de l'horloge	Budget 2014	1′000

Sécurité publique

L'organisation de l'APOL a reçu son accréditation le 23 juin 2014. Elle est désormais autorisée à exercer son activité policière, au sens de la Loi sur l'organisation policière vaudoise, sur l'ensemble du territoire d'accréditation de l'association.

Le coût du SDIS (fusionné) est stable.

La contribution à la l'ORPCi Lavaux demeure stable.

Re	ma	rq	ues

 ·; ==		
Imputations internes Fin du mandat de secrétaire du SDIS de M. Guex, Municipal	Budget 2015 Budget 2014	500 1′000

Sécurité sociale

Il est rappelé que la quasi-totalité des charges et revenus de ce chapitre est liée à des règles de financement et de répartition indépendantes de la volonté municipale.

Le montant total du budget de l'ARAJEL s'élève à CHF 1'909'100.-. L'augmentation conséquente de la fréquentation des lieux d'accueils entraîne une hausse substantielle des participations communales.

R	е	n	18	ľ	q	u	е	S

itomai qu	103		
71.352	Crèche intercommunale	Budget 2015	28′100
		Budget 2014	17′500
71.3654	Participation accueil familial de jour	Budget 2015	5'200
		Budget 2014	3′000
	Forte augmentation de la fréquentation	_	

Services industriels

La Municipalité poursuit ses travaux de mise en conformité du réseau d'eau.

Afin de réduire les charges énergétiques, la Municipalité entreprend le remplacement progressif des ampoules à mercure de l'éclairage public par des modèles plus économiques.

Il en est de même pour les compteurs d'eau, qui sont progressivement remplacés.

_					
D	m	2	ra	ω	-

81.311	Achat matériel Remplacement de compteurs et remplacement de cylindres par des modèles électroniques	Budget 2015 Budget 2014	8′000 1′000
-			
82.3141	Travaux électriques divers Remplacement de lampadaires par des modèles économiques	Budget 2015 Budget 2014	20'000 16'000

Investissements

Au chapitre des investissements, la Municipalité maintient ses objectifs de meilleure planification des travaux d'entretien et de rénovation.

Les investissements 2015 ont pour objets principaux la rénovation des bâtiments et la mise à niveau de l'éclairage public.

Conclusions

En conclusion, la Municipalité s'efforce d'appliquer une politique à moyen/long terme pour préserver au mieux son patrimoine. L'enjeu sera de transmettre aux successeurs un héritage sain afin de poursuivre les ambitions des prédécesseurs.

CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, la Municipalité demande à ce qu'il plaise au Conseil communal :

- vu le présent préavis
- ouï le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet
- considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

d'approuver le budget communal pour 2015 tel que présenté.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

LA SECRETAIRE:

L. Negro-Chochard

G. Vallélian

LE SYNDIC:

Municipal à disposition de la commission : MM. Mauro Contardo, Municipal, et Gérald Vallélian, Syndic